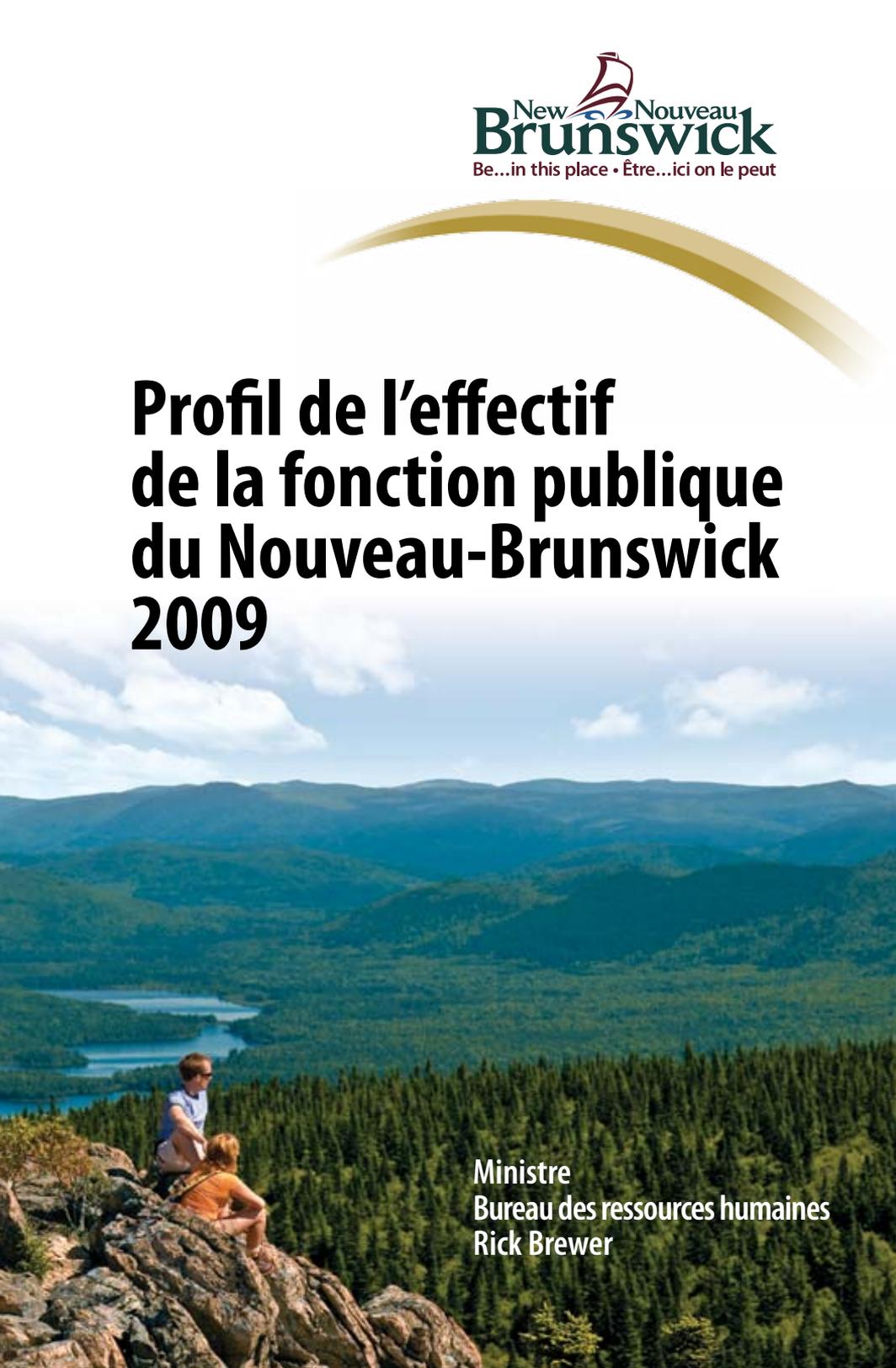




Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick 2009



Ministre
Bureau des ressources humaines
Rick Brewer



Profil de l'effectif de la fonction publique du Nouveau-Brunswick

Au 31 décembre 2009

Bureau des ressources humaines
Ministre
Rick Brewer



Bureau des ressources humaines

CNB 6959

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-55471-272-4

ISSN 1712-9931

À propos du présent rapport

Le rapport Profil de l'effectif des services publics du Nouveau-Brunswick présente des renseignements statistiques sur les principales caractéristiques des services publics du Nouveau-Brunswick. Ces renseignements sont tirés des systèmes de rémunération et de gestion des ressources humaines des parties I, II et III des services publics.

Les services publics du gouvernement provincial se divisent en trois parties. La partie I comprend les ministères, qu'on appelle souvent la fonction publique. La partie II regroupe le personnel du système scolaire, à savoir les enseignants, les conducteurs d'autobus et les employés des districts scolaires. La partie III rassemble tous les employés du secteur hospitalier, sauf ceux d'Ambulance Nouveau-Brunswick.

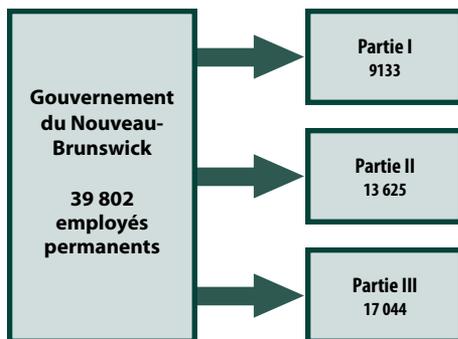
Les employés des sociétés de la Couronne et d'Ambulance Nouveau-Brunswick ne sont pas inclus dans le présent rapport.

Nombre d'employés permanents des services publics au 31 décembre 2009

Les employés permanents sont ceux qui occupent un poste d'une durée indéterminée.

Au 31 décembre 2009, les services publics du gouvernement provincial comptaient 39 802 employés permanents.

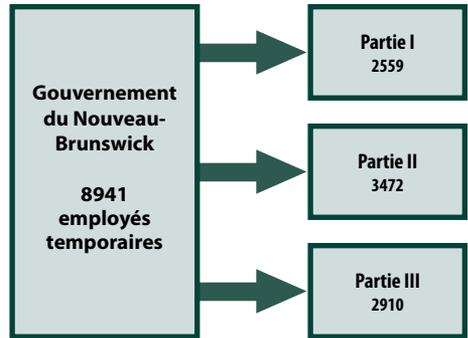
Le nombre d'employés permanents de la partie I s'élevait à 9133, ce qui représente 19 pour cent de l'effectif total; il s'élevait à 13 625 pour la partie II, soit 28 pour cent, et à 17 044 pour la partie III, ou 35 pour cent.



Employés permanents de 2005 à 2009					
	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Partie I	9312	8981	9069	9094	9133
Partie II	12 722	13 340	13 450	13 759	13 625
Partie III	14 634	15 675	16 287	16 841	17 044
Total	36 668	37 996	38 806	39 694	39 802

Nombre d'employés temporaires des services publics au 31 décembre 2009

Les employés temporaires incluent les occasionnels, le personnel embauché pour une durée déterminée et les personnes engagées en vertu d'un marché de services personnels. Le recours aux employés temporaires permet au gouvernement provincial d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de projets et d'initiatives d'une durée limitée et de réaffecter ces ressources lorsque les priorités ou les besoins du public changent.



Au 31 décembre 2009, les services publics du gouvernement provincial comptaient 8941 employés temporaires.

Au 31 décembre 2009, 82 pour cent de l'effectif des services publics était constitué par des employés permanents et 18 pour cent par des employés temporaires.

Employés temporaires de 2005 à 2009					
	31 décembre 2005	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Partie I	2645	2595	2436	2521	2559
Partie II	3337	3502	3284	3505	3472
Partie III	2489	2652	2509	2572	2910
Total	8471	8749	8229	8598	8941

Nombre d'employés à temps plein et à temps partiel des services publics au 31 décembre 2009

En règle générale, il est prévu que les employés à temps plein des parties I et II travaillent au moins 36,25 heures par semaine et ceux de la partie III, au moins 37,5 heures par semaine.

Les employés à temps partiel sont ceux embauchés pour travailler un nombre d'heures inférieur à l'horaire à temps plein prévu, mais plus du tiers du temps normalement exigé des personnes exécutant des tâches semblables. Le travail à temps partiel est privilégié lorsque les tâches peuvent être exécutées en moins de temps ou lorsqu'un employé en fait la demande à la direction.

Au 31 décembre 2009, les services publics du gouvernement provincial comptaient 33 618 employés à temps plein et de 15 125 employés à temps partiel.

Dans l'ensemble, au 31 décembre 2009, 69 pour cent des services publics travaillaient à temps plein et 31 pour cent, à temps partiel.

31 décembre 2005-2009						
Type d'emploi	Partie	2005	2006	2007	2008	2009
Temps plein	Partie I	9946	9637	9718	9826	9806
	Partie II	10 310	10 796	10 794	11 027	10 903
	Partie III	10 930	11 787	12 221	12 641	12 909
	Total (Temps plein)	31 186	32 220	32 733	33 494	33 618
Temps partiel	Partie I	2011	1939	1787	1789	1886
	Partie II	5749	6046	5940	6237	6194
	Partie III	6193	6540	6575	6772	7045
	Total (Temps partiel)	13 953	14 525	14 302	14 798	15 125

Nombre d'employés non syndiqués et syndiqués des services publics au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, les services publics comptaient 43 468 employés syndiqués (ceux visés par une convention collective) et 5275 employés non syndiqués.

Au 31 décembre 2009, 89 pour cent de l'effectif des services publics était constitué par des employés syndiqués et 11 pour cent par des employés non syndiqués.

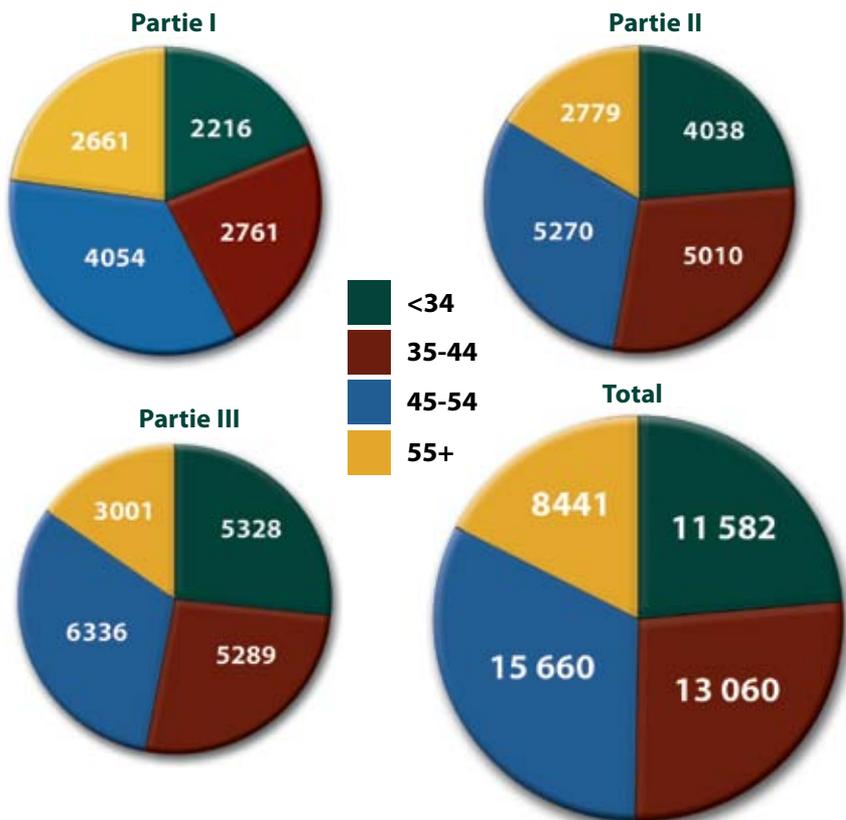
31 décembre 2005-2009						
Emploi	Partie	2005	2006	2007	2008	2009
Employés syndiqués	Partie I	8569	8151	7983	8003	8056
	Partie II	15 730	16 486	16 379	16 876	16 691
	Partie III	16 172	17 299	17 679	18 279	18 721
	Total (syndiqué)	40 471	41 936	42 041	43 158	43 468
Employés non syndiqués	Partie I	3388	3425	3522	3612	3636
	Partie II	329	356	355	388	406
	Partie III	951	1028	1117	1134	1233
	Total (non syndiqué)	4695	4808	5027	5152	5275

Répartition par âge des employés permanents et temporaires des services publics au 31 décembre 2009

La répartition par âge des employés des services publics est demeurée stable au cours des cinq dernières années. Au 31 décembre 2009, 24 pour cent des employés étaient âgés de 34 ans et moins, 27 pour cent, de 35 à 44 ans, 32 pour cent, de 45 à 54 ans et 17 pour cent, de 55 ans et plus.

Le vieillissement de l'effectif des services publics, même s'il est moins marqué que celui d'autres organismes du secteur public, est une question importante pour le gouvernement provincial. La planification de la relève et d'autres initiatives concernant l'effectif futur visent à contrer le risque de perte d'expérience en leadership et de compétences spécialisées.

Les services publics ont la chance d'avoir un effectif dont près du quart est âgé de moins de 35 ans. Des mesures sont prises pour recruter et maintenir en poste des employés qui assureront la prestation continue des programmes et services aux citoyens au fur et à mesure que les travailleurs atteindront l'âge de la retraite.



Répartition régionale des fonctionnaires permanents et temporaires des services publics au 31 décembre 2009

La carte reflète le nombre d'employés permanents et temporaires des trois parties des services publics, ainsi que la région géographique dans laquelle ils travaillent. Même si la majorité des administrations centrales des ministères se situent dans la région de la capitale provinciale, soit Fredericton, la carte indique que seulement 26 pour cent des employés permanents et temporaires y travaillent, tandis que 74 pour cent se trouvent ailleurs dans la province.

